



Fonds de soutien aux artistes : Règlement

Pourquoi cet appel à projets ?

Depuis 10 mois, La Louvière est pleinement mobilisée pour protéger ses habitants et les différents acteurs du territoire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Ces dernières semaines, la Ville de La Louvière a travaillé d'arrache-pied pour élaborer un plan de relance qui s'adresse à tous.

Nommé "La Louvière avance", il comporte une centaine d'actions.

> Un plan inclusif

Pour répondre au mieux aux besoins des citoyens, des acteurs de la vie économique, culturelle et sportive, les autorités communales se sont appuyées sur un vaste plan de concertation. Outre la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la Ville, du CPAS et des structures paracomunales, le Collège communal a souhaité impliquer un grand nombre d'acteurs de terrain.

Des centaines de commerçants, restaurateurs, tenanciers de cafés, hôteliers, entrepreneurs, artistes, responsables de clubs sportifs et représentants d'associations luttant contre la précarité ont contribué à l'élaboration de leur plan de soutien.

> Un budget exceptionnel

Les moyens consacrés par le Collège communal sont conséquents et se veulent à la hauteur des enjeux : le montant des aides représentera un total 8 millions d'euros.

Pratiquement, la première moitié de cette enveloppe sera utilisée dès 2021 pour des mesures urgentes et immédiates.

Tandis que la seconde moitié permettra de conserver de la flexibilité dans la mise en œuvre des actions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

> Un projet transversal

Basé sur l'analyse des besoins du terrain, ce plan de relance a pour ambition d'atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir les citoyens et les personnes socialement fragilisées
- Venir en aide au secteur associatif, sportif, culturel et folklorique
- Contribuer à la relance du commerce local et de l'horeca
- Investir pour une économie locale plus résiliente et plus durable

Tous les secteurs sont d'une manière ou d'une autre affectés par cette crise sans précédent. La culture fonctionne au ralenti et les artistes qui en dépendent en souffrent. Les clubs sportifs connaissent une chute drastique des affiliations et de leurs recettes. Quant aux associations luttant contre la précarité, elles font face à un afflux massif de nouvelles demandes.

Face à cette situation, la Ville de La Louvière et Central souhaitent redonner un peu d'oxygène à ces secteurs dont la contribution est vitale pour notre société.

Créer un fonds de soutien aux artistes locaux

Afin de renforcer notre programmation culturelle et événementielle et de soutenir nos artistes locaux, des bourses à projets de maximum 2.500€/artiste leur seront allouées.

A qui s'adresse l'appel à projets ?

Cet appel est destiné :

- Aux collectifs et artistes louviérois qui souhaitent obtenir un soutien à la diffusion / production / création
- L'artiste ou au moins un membre du collectif doit résider sur le territoire louviérois ou travailler dans le secteur culturel louviérois.

Une attention sera accordée :

- à la qualité de la proposition
- à l'implication des publics, des populations dans le processus de création, de diffusion et de production , peu importe la forme ;
- à la médiation (la place des publics et des populations).
- aux potentialités de diffusion et de communication.
- à la crédibilité du budget et aux cofinancements potentiels (Synergies)

L'artiste ou le collectif ne pourra prétendre qu'à une seule bourse et ne rentrer qu'un seul projet.

Quelles sont les modalités de participation ?

Les porteurs du projet sont tenus de compléter le formulaire en ligne disponible à l'adresse :

<https://lalouviere.guichet-citoyen.be/>

Aucune autre forme de dépôt de projet ne sera acceptée. Via ce formulaire, la description du projet comprendra :

- l'identification et la présentation de l'artiste ou du collectif ;
- une note d'intention du projet ;
- un budget détaillé ;
- la mention d'un éventuel cofinancement, et, dans ce cas, le montage financier devra être particulièrement transparent, afin d'exclure les doubles subventionnements ;
- la mention d'un éventuel partenariat avec une structure de soutien (locale) ;

- un calendrier du déroulement du projet limité à l'année 2021.

Les critères d'évaluation

Les éléments suivants feront partie des critères (non cumulatifs et non exclusifs) d'évaluation de la demande :

- la qualité artistique du projet concerné ;
- la qualité du partenariat éventuel avec une structure locale ;
- l'intégration des publics et des populations dans la démarche de création / diffusion / production ;
- l'intégration dans le projet artistique des enjeux sociétaux, particulièrement mis à mal par la crise sanitaire.

S'il y a lieu de départager des candidatures, une sélection sur base de la qualité artistique de la proposition et de la singularité du projet sera opérée.

La procédure de sélection et d'attribution

Les projets seront soumis à un jury pluridisciplinaire.

Le jury sélectionnera les projets en tenant compte de critères d'évaluation précités.

Les lauréats seront désignés à l'horizon du 15 mars 2021.

Modalités d'octroi et d'affectation de l'aide

Le montant de la bourse est plafonné à **2500 euros/projet**.

1500€ -> Paiement anticipé à la création du projet

1000€ -> Une fois le projet concrétisé

L'aide est attribuée sous forme d'une subvention.

Au terme de l'activité, le porteur de projet devra remettre les preuves justifiant la dépense de 2500€.

Conditions de dépôt des dossiers

La date limite d'introduction des dossiers est fixée au 28 février 2021

Les projets ne peuvent être introduits que via ce lien :

<https://lalouviere.guichet-citoyen.be/>

Des questions ?

Central : valerie.lossignol@cestcentral.be